FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

DECISION N°FranceAgriMer/Aides/2009/07

Le Directeur général de FranceAgriMer,

Vu le livre VI du Code Rural, titre II, chapitre 1er,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement à l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer, notamment son article 2,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret du 1er avril 2009 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision du 2 avril 2009 modifiée portant organigramme et organisation générale des services de l'Etablissement,

Vu la décision n°FranceAgriMer/Aides/2009/06, portant délégation de signature à certains agents de la Direction « Gestion des aides »,

Vu la note de service n° DG/n° 2009-49 du 3 décembre 2009 relative à l'organisation des services de FranceAgriMer en vue de l'optimisation de l'exécution des missions confiées à l'Etablissement dans le cadre des campagnes de vaccination contre la FCO.

DECIDE :

Direction « Gestion des aides »

Article 1er :

Le dernier alinéa de l'article 4 de la décision n° FranceAgriMer/Aides/2009/06 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Délégation de signature est donnée à Mademoiselle Pascale HERTSENS pour les actes relevant du paiement des frais de vaccination aux vétérinaires, ou du reversement par ces derniers des montants indus, dans le cadre des campagnes de vaccination contre la FCO. »

Article 2 :

Cette décision prend effet à compter du lendemain de sa publication au Bulletin Officiel du Ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche.

Fait à Montreuil sous Bois, le 19 JAN. 2010

Le Directeur général

Fabien BOVA